

Mémoire soumis dans le cadre de la consultation publique sur PDGMR

Catherine Desautels

Présentation faite le 10 janvier 2020

Présentation de l'auteure

Je suis citoyenne de la Ville de Montréal. Ayant résidé dans de nombreux arrondissements et ayant initié de façon volontaire une transition de mode de vie orientée vers le "Less Waste", le vrac et le seconde main, je suis à l'affût des nouveautés et innovations dans le monde du "Zéro Déchet". Mes rôles de travailleuse dans une institution, de consommatrice de biens et de femme de famille, je suis à même de constater ce qui constitue les obstacles et les incitatifs à la réduction de déchets pour le citoyen.

J'ai été sensibilisée au mouvement Zéro Déchet vers 2015, avec une prise de conscience de ma consommation qui produisait moult déchets, du gaspillage alimentaire que je provoquais à cause de cette consommation et n'ayant pas accès à l'époque à un système de compostage. Mon but était alors de réduire le volume des déchets que je produisais hebdomadairement. Au fil de mes lectures et de ma conscientisation, je me suis appropriée le terme Less Waste plutôt que Zéro Déchet, qui demeure pour moi une cible à atteindre trop souvent associée à de l'élitisme et la comparaison avec les autres. Le Less Waste est un terme qui n'enlève rien au Zéro Waste mais qui sensibilise à la réduction de déchets, dans une société où beaucoup de déchets sont produits en amont, dans la production d'un bien. Les deux philosophies sont interreliées: elles appellent à revoir notre mode de consommation, donc à consommer mieux pour vivre mieux.

Ma présentation se fera sous l'optique du 5R du mouvement Zéro Déchet et Less Waste et est le témoignage de mon vécu à travers une transition vers le minimalisme et le Less Waste. Les 5R sont:

1. Refuser
2. Réduire
3. Réutiliser-Réparer
4. Recycler
5. Composter (Rot en anglais)

(source: <https://www.aqzd.ca/zero-dechet-cest-quoi/?qads-cpng>)

1. REFUSER :

Considérant que le premier pas d'une démarche qui tend vers le zéro déchet est de faire des choix de consommation éclairée qui mènent vers des produits durables, locaux, dépourvus de suremballage et qui permettent autant que possible une économie circulaire (<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire>), il est à recommander :

- De rendre possible, pour le consommateur, d'emporter des contenants réutilisables, autant dans les restaurants et les commerces pour y emporter ses achats alimentaires. Il est à considérer qu'une éducation aux citoyens sera nécessaire pour se familiariser avec les principes sanitaires de base concernant l'utilisation de contenants réutilisables
- De publiciser le circuit zéro déchet, qui répertorie déjà les commerces qui sont sensibilisés à réduire les déchets à la source. <https://circuitzerodechet.com/>
- De poursuivre les travaux au niveau de la Ville de Montréal afin de légiférer sur la distribution de Publisacs
- D'offrir aux citoyens de tous les arrondissements de se prévaloir d'une offre de services personnalisée, telle le Défi Zéro Déchet de Rosemont-Petite-Patrie, qui permet à 50 familles de l'arrondissement d'être accompagnées dans leur démarche zéro déchet.
- De légiférer sur l'établissement de certaines entreprises encourageant des pratiques de suremballage (livraison de boîtes à repas préfaites, abonnement à des boîtes mensuelles de vêtements ou produits de beauté).

2. RÉDUIRE :

Considérant qu'un effort de réduction de déchets doit être fait à la source, que les habitudes prises pour mener au Zéro Déchet ne peuvent être changées qu'une par une (pour éviter d'abandonner le projet en tant que citoyen) et que l'économie circulaire nécessite de redonner vie à des objets qui sont destinés au dépotoir ou recyclage, il est à recommander :

- Que la ville statue sur le principe d'utilisateur-payeur dans la gestion des déchets des citoyens, mais aussi des entreprises, commerces et institutions ayant pignon sur rue à Montréal en facturant au poids les déchets qui sont envoyés au dépotoir. <https://www.lesechos.fr/2016/11/facturer-les-ordures-au-poids-ca-marche-221031>
Plus près de nous, le principe d'utilisateur-payeur à Beaconsfield <https://www.beaconsfield.ca/fr/tarification-incitative-1>
- De réduire le gaspillage alimentaire par les mesures suivantes :
 - En liquidant les invendus à la source, des grossistes et épiceries, en les liquidant au public dans des lieux aménagés à cet effet. La ville pourrait favoriser l'implantation de tels commerces <https://www.canadafrancais.com/2019/07/03/escomptes-st-jean-sinstallera-dans-les-anciens-locaux-de-provigo/>
 - En émettant des contraventions aux commerces qui utilisent des conteneurs-broyeurs ou qui barrent leurs conteneurs ou aspergent les conteneurs de produits toxiques. Les produits invendus sont alors destinés à être gaspillés alors qu'ils auraient pu être rendus au public sous une autre forme.
 - Encourager les entreprises qui revalorisent les invendus (ie : La Transformerie qui cuisine des confitures à partir d'invendus)
 - Populariser et démocratiser l'utilisation des applications Flashfood (<https://www.flashfood.com/fr/accueil>) et FoodHero (<https://foodhero.com/fr/marchands>) dans toutes les épiceries, grâce à des incitatifs de la Ville
 - Encourager les commerces, épiceries, grossistes et restaurants à remettre certaines catégories de leurs invendus ou surplus à des œuvres caritatives ou banques alimentaires.
 - Rendre accessible au public des ateliers d'informations et des outils de sensibilisation à la lutte au gaspillage alimentaire.
- Étendre à tous les arrondissements, les subventions pour l'achat de couches lavables et au plus grand nombre possible de citoyens possibles. Développer la même offre pour des subventions à l'achat de produits d'hygiène féminine, car c'est 1422 tonnes de déchets issus des produits d'hygiène féminine qui vont au dépotoir chaque année.
- Sensibiliser la population au gaspillage d'eau pour l'arrosage, l'utilisation de la chasse d'eau, etc. en leur fournissant des moyens concrets pour limiter le gaspillage d'eau. Émettre des contraventions pour le gaspillage d'eau, autant par les entreprises que par les citoyens.

3. RÉUTILISER-RÉPARER :

Considérant que l'économie circulaire peut grandement contribuer à réduire la quantité de déchets retrouvés aux poubelles, il est recommandé de :

- Contre l'obsolescence programmée en favorisant le développement de Repair Café, une initiative citoyenne pour réparer des biens qui auraient été autrement destinés au dépotoir et qui auraient suscités un achat de nouveau bien (<https://unpointcing.ca/techno/repair-cafe/>). Ces ateliers de réparation pourraient se dérouler de façon régulière dans des centres communautaires et diffusés auprès de la population citoyenne.
- De limiter les déchets vestimentaires Friperies: favoriser le développement et la fréquentation des friperies par le grand public
- De faciliter les soirées d'échanges de vêtements (Swap nights) dans des lieux et moments connus du grand public.
- Rendre impossible/illégal l'utilisation de conteneurs-broyeurs dans des restaurants et épiceries afin de réduire les coûts pour disposer des déchets de ces entreprises. Rendre aussi illégal le bris intentionnel de biens invendus par les commerces

4. Recycler

- Contenants à usage unique en polystyrène (styromousse): optimiser le recyclage de cette matière et publiciser les points de chute de recyclage de ces contenants auprès de la population montréalaise. à cet effet, le styromousse blanc est recueilli au Mayrand, Entrepôt d'Alimentation d'Anjou afin d'être recyclé.
- étendre le concept de l'utilisateur payeur aux institutions, commerces qui utilisent le dépotoir municipal pour disposer de leurs déchets.
- Favoriser le retour de la consigne pour certains produits courants (contenants de verres).
- Favoriser le retour des « cloches de recyclage » où le verre, le plastique et le papier afin d'y recevoir les matières que certains citoyens ne pourraient disposer dans leur bac régulier
- Favoriser le développement d'entreprises de recyclage de matières qui sont présentement peu ou pas recyclées : Polystyrène, textiles, pièces électroniques, etc.
- Alléger la collecte de certains produits qui sont présentement recueillis dans les écocentres. Le système des écocentres peut être contraignant pour le citoyen qui n'a pas de voiture ou qui désire faire plusieurs visites ou ne pas être restreint dans le poids des objets à donner à cet endroit. Par exemple, le polystyrène ne peut être recueilli que dans 2 écocentres et est donc minimalement recyclé à Montréal.

5. Composter (rot en anglais)

- Rendre obligatoire le compost dans les institutions, commerces et entreprises ayant pignon sur rue à Montréal.
- Développer un système de collecte du compost pour les édifices de plus de 8 logements.